

# Le programme Attali sonne l'hallali pour l'Ecole

Le rapport, ou plutôt le programme d'accélération de la libéralisation sauvage de la société française commandé par le Président Sarkozy débute par un ambitieux chapitre consacré à l'enseignement; nous présentons un commentaire de quelques décisions proposées, ou plutôt programmées; tous les passages en italiques sont extraits du sauvage rapport Attila..



## DÉCISION 2

*Repenser le socle commun des connaissances pour y ajouter le travail en groupe, l'anglais, l'informatique et l'économie.*

*(...) L'enseignement de l'économie doit être aussi, dès le primaire, concret, positif, et exigeant sur les dimensions éthiques, sociales et écologiques de la croissance. Il devra expliquer le rôle du travail, de l'entreprise et de l'entrepreneur, montrer que le scandale est dans la pauvreté plus que dans la richesse, dans les injustices plus que dans les inégalités. Il devra expliciter le rôle relatif de la concurrence et des collectivités publiques dans la création et la répartition des richesses.*

L'économie politique libérale lave plus blanc... donc, trempage des neurones enfantins par bain éducatif primaire au parfum de libéralisme sauvage ... justifier les inégalités, lesquelles sont équitables, et la richesse, laquelle n'est point scandaleuse, l'une et l'autre étant les conséquences de la concurrence libre...

... l'enfant de pauvre pourra ainsi comprendre que sa pauvreté est conforme à l'intérêt général, qu'elle est inévitable, souhaitable et indispensable à une saine, efficace et optimale répartition des revenus et patrimoines ... Vive l'inégalité sociale!

## DÉCISION 3

*Prendre les moyens pour éviter les redoublements dans l'enseignement primaire.*

*Le redoublement n'apporte aucune solution au retard des élèves. Il faut l'éviter au maximum. Le rôle du maître doit donc être avant tout de faire confiance et de donner confiance. L'optimisme s'acquiert dès ce stade et détermine le goût de travailler, de créer, d'entreprendre, essentiel à la croissance.*

L'élève, dès l'école primaire, doit croire pouvoir devenir riche et bénéficier ainsi des inégalités ; or, un redoublement pourrait lui faire croire à un destin social précaire, alors qu'il aura plus tard à comprendre que sa pauvreté future sera la conséquence de sa seule faute,

et ainsi ne sera que justice sociale, au même titre que sa pauvreté antérieure était de l'unique responsabilité de ses parents...

...le lecteur notera aussi la conception utilitariste de l'école, digne des pires économistes libéraux: le redoublement est nocif à l'optimisme micro-économique, il convient donc de le supprimer, dès lors que l'on voit mal comment et pourquoi l'école pourrait et devrait avoir une autre fonction qu'inspirer le consensus politique quant aux vertus du libéralisme.

## DÉCISION 4

*Accorder plus d'autonomie aux établissements primaires et secondaires.*

*Une autonomie de gestion accrue des établissements scolaires, depuis l'école primaire, permettrait de mieux adapter l'enseignement aux besoins.*

*Une liste de recrutement national constituant un « vivier » doit être établie, dans laquelle les établissements puiseront pour embaucher leurs professeurs. Cette autonomie permettrait aussi, en motivant les enseignants, d'encourager la nouveauté en matière de réussite scolaire, alors que le pilotage actuel des enseignements, trop centralisé et tatillon, leur ôte beaucoup de possibilités de s'approprier leurs cours et d'adapter la pédagogie aux besoins spécifiques des élèves.*

*Cette autonomie sera complétée par des moyens adaptés accordés aux écoles des quartiers et des banlieues défavorisés, dont il sera question plus loin.*

En termes plus juridiques: fin des droits statutaires des enseignants, qui seront recrutés par les établissements eux-mêmes et par suite, non fonctionnaires, devront accepter un contrat de travail local; pour les quartiers et banlieues défavorisées, voir décision 10.)

## DÉCISION 5

*Évaluer les professeurs sur leur capacité à faire progresser tous les élèves.*

*Chaque école devra faire l'objet d'une évaluation par une autorité administrative spécialisée et indépendante du ministère, tenant compte de l'avis des usagers, de leurs résultats, de leurs évolutions à moyen terme. Ces évaluations devront être rendues publiques.*

*L'évaluation des professeurs ne peut pas reposer uniquement sur les notes qu'obtiennent leurs meilleurs élèves ni sur l'examen d'inspecteurs. Elle doit aussi reposer sur une évaluation de leur pédagogie par leurs élèves, sur leur capacité à faire progresser chacun et sur la prise en compte des résultats scolaires ultérieurs.*

Jour de rentrée, les professeurs distribueront des chocolats et demanderont aux élèves quelles notes leurs sembleraient acceptables.

## DÉCISION 6

*Permettre aux parents de choisir librement le lieu de scolarisation de leurs enfants.*

*La carte scolaire, qui oblige les enfants à s'inscrire dans l'école de leur quartier, sépare les élèves des quartiers difficiles de ceux des centres-villes. Elle est contournée par ceux qui ont les moyens de bénéficier de passe-droits ou de financer des études dans un établissement privé. Il faut donc permettre, dans un premier temps, un libre choix total de l'établissement par les parents et les élèves, qui pourront tenir compte de l'évaluation publique des établissements.*

*En cas de demande excédentaire pour un établissement, des priorités transparentes, géographiques et sociales, seront établies. Des « droits à l'école » seront attribués à chaque enfant et utilisables dans toutes les écoles : ce dispositif permettra d'établir une véritable liberté de choix, pour que chacun puisse bénéficier dans son voisinage d'écoles publiques et privées conventionnées. En pratique, l'État affectera aux parents une somme d'argent par élève. Chaque parent pourra l'utiliser dans un établissement public ou privé de son choix.*

C'est la reprise du projet libéral de chèque éducation, imaginé par l'économiste Milton Friedman, le concepteur de la politique économique du Chili de Pinochet ...

*Le conventionnement des écoles privées devra être très strict sur la nature des enseignements et le respect des valeurs de la République. Les parents pourront ainsi bénéficier d'une totale liberté de choix de l'établissement et profiteront de ce financement quel que soit leur choix.*

... projet destiné à permettre l'autonomie financière d'écoles autofinancées, condition suffisante pour la privatisation, intégrale ou non peu importe au final, de l'École, écoles pour enfants de pauvres y compris puisque le chèque éducation donne accès aux écoles les moins chères du marché scolaire, salles de garde privées ou réseau d'assistance municipal et régional.

*Par ailleurs, un développement du tutorat et de l'« apprentissage en ligne » doit aider les 300 000 élèves qui sortent du CM2 sans maîtriser les fondamentaux à rattraper leur retard. L'« apprentissage en ligne », qui permet de développer une véritable interactivité, évite en outre un séjour tardif à l'école, parfois vécu comme une humiliation.*

En plus explicite, déscolarisation dès la fin du CM2; pour le cas où les lecteurs n'en croiraient pas leurs yeux, il est "en outre" précisé le but de l'opération, mais toutefois sans aller jusqu'à mentionner que cette désocialisation de



l'enfant rabattu vers le foyer parental permettrait des économies budgétaires appréciables. Pour la première fois, l'échec scolaire est affiché comme objectif financier et indicateur de réussite du système scolaire permettant au système de virer environ 30% des enfants, pour moitié aux âges de 10 et 11 ans.

### **DÉCISION 153**

*Permettre l'installation d'établissements privés conventionnés dans les quartiers.*

*L'autorisation d'ouverture d'établissements privés dans ces zones devrait pouvoir déroger aux restrictions nationales. En outre (cf. supra), il est proposé de permettre, dans un premier temps à titre expérimental, comme en Suède, l'installation dans les quartiers défavorisés d'établissements privés conventionnés, en accordant à chaque famille un financement global par élève, laissant aux parents la liberté de le dépenser dans l'école de leur choix, privée ou publique. Cela permettra, sans dépense budgétaire particulière, d'assurer une véritable égalité de traitement entre enfants de tous les milieux.*

Ce qui est chouette dans ce rapport, c'est que ses auteurs prennent la peine d'expliquer les aspects techniques des mesures qu'ils préconisent. La dernière phrase est sans doute là par ironisme cynique: à ce niveau, il s'agit d'autre chose que de langue de bois politique.

### **DÉCISION 8**

*Développer les stages en entreprises.*

*Pour améliorer l'orientation, les élèves comme les enseignants doivent apprendre à mieux connaître le monde de la création, de l'entreprise, de la recherche.*

*Chaque collégien effectuera à partir de la 4e une semaine de stage par trimestre (au lieu de 2 à 5 jours par an comme actuellement), dans des entreprises ou des associations en liaison avec les régions, les pôles de compétitivité, les chambres de commerce et les chambres de métiers. Une des missions des seniors restés en entreprise ou dans une association sera l'accueil et le tutorat de ces jeunes. Un tel dispositif pourrait être mis en place progressivement sur 5 années afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de s'organiser.*

Cette décision programmée est la suite logique de la disparition de l'ancienne interdiction par le Code du travail de la présence, à quelque titre que ce soit, des enfants de moins de 16 ans dans les entreprises, lors du premier gouvernement de "gauche" du XXIème siècle.

### **DÉCISION 9**

*Lancer des concours d'innovation.*

*Les collèges et lycées qui le souhaitent doivent pouvoir entrer en relation avec des universités, des*

centres de recherche et des entreprises pour organiser des « concours d'innovation » à destination de leurs élèves, pour développer de nouveaux services, ou de nouveaux produits, ou des oeuvres d'art. Ces concours encouragent l'innovation en même temps qu'ils promeuvent le travail de groupe. Les meilleures idées se voient attribuer un financement par les partenaires, pour réaliser un prototype ou un essai. Celles qui sont éventuellement commercialisées le sont ensuite au profit des élèves et des établissements scolaires.

Il s'agit ici du lycée des métiers, plateforme technologique à disposition des entreprises partenaires, et par suite avec financement privé; encore un héritage de la "gauche".

## DÉCISION 10

*Mettre en place au collège un service civique hebdomadaire.*

*La croissance suppose la prise de conscience de l'interdépendance, de l'importance de l'altruisme, du travail en équipe et de l'intérêt général. Chacun doit aussi comprendre que le succès de l'autre est une chance pour lui-même et non une place prise à son détriment.*

Certains pourront s'étonner que l'ancien conseiller du Président Mitterrand, promu aujourd'hui grand expert es libéralisation sociale par le Président Sarkozy, puisse vanter à la fois les inégalités et l'altruisme; mais il n'y a pas là un simple effet rhétorique de langue de bois. La bourgeoisie n'a jamais manqué de coeur: l'époque du libéralisme sauvage fut aussi celle de la philanthropie, des visiteurs des pauvres et des dames patronnesses.

*Il convient donc d'éveiller les élèves au travail associatif à travers la mise en place au collège d'« après-midi de service civique ». Ces demi-journées prévoiront par exemple des activités de soutien aux personnes âgées isolées, aux handicapés ou à d'autres personnes en difficulté ; de tutorat à l'égard des plus jeunes, ou encore la participation à l'entretien des forêts, à la réhabilitation des vieux logements.*

Le collégien des quartiers frappés par les politiques économiques libérales pourra réhabiliter le logement indécent dans lequel il vit avec ses parents chômeurs, et aussi soulager le budget de la protection sociale en s'occupant des personnes en difficulté sociale ... mesure épatante, que les esprits éternellement contestataires déformeront sous les appellations de "travail des enfants" et "travail gratuit".

*Ce service civique hebdomadaire, qui existe déjà dans certaines écoles et hors du cadre scolaire sur la base du volontariat, dans des domaines très divers, doit être généralisé dès la rentrée scolaire 2008 à raison d'une demi-journée par semaine, en liaison avec les bureaux d'aide sociale des communes et les associations agissant dans le périmètre des établissements concernés.*

Encore des associations pilotées par les collecti-

vités territoriales à pénétrer dans l'école suite au désengagement social de l'Etat.

*L'ensemble de ce qui précède suppose un allègement substantiel de la pression exercée par les services déconcentrés de l'Éducation nationale pour faire respecter les programmes actuels et les cursus.*

Fin des programmes nationaux, c'est-à-dire disparition officielle de l'égalité d'accès des enfants des citoyens au service public.

*Cela suppose aussi qu'une plus grande autonomie soit laissée aux directeurs d'établissement pour l'organisation des emplois du temps et pour la mise en place de telles initiatives.*

Précision bien inutile dès lors que l'unité du service public et les statuts des personnels enseignants sont appelés à disparaître par les décisions déjà programmées.

La dissolution de l'École dans le marché est-elle évitable?

Les chroniqueurs de l'Antiquité tardive écrivaient que derrière le sauvage hun Attila, l'herbe ne repousserait plus. Mais les chroniqueurs commettaient une erreur: son empire effondré et disloqué peu après le passage du fléau de Dieu, l'herbe repoussa sur les Champs catalauniques. Il pourrait bien en aller de même si un mauvais jour les hordes libérales conduites par l'éminent Attali, fléau des milieux financiers décidés à en finir avec l'École, s'emparaient de l'institution scolaire française, puis la dépeçaient pour se la partager et la dévorer toute crue: l'alliance des citoyens de l'empire européen, des républicains de ce pays et de ses enseignants démocrates enlèverait peut-être alors la bataille, pour ensuite fonder une nouvelle École, pleinement républicaine, démocratique et sociale.

E.F.

(source: *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française, sous la présidence de Jacques Attali, janvier 2008.*)

